



## ATTESTATIONS OBLIGATOIRES POUR TOUTE ACTIVITÉ NAUTIQUE

### APTITUDE À LA PRATIQUE DES SPORTS NAUTIQUES

#### NATATION

Pour le pratiquant majeur : J'atteste ma capacité à savoir nager 25 mètres et à m'immerger.

Pour le pratiquant mineur

- Le représentant légal atteste sur l'honneur, de sa capacité à savoir nager 25 mètres et à s'immerger.
- Pour les stages MOUSSAILLONS (5/6 ans) un gilet de niveau de performance de 100 Newtons, assurant le retournement, sera automatiquement proposé.

### QUESTIONNAIRE DE SANTÉ ET CERTIFICAT MEDICAL POUR PRATIQUER

Le pratiquant, ou le responsable légal pour le mineur, s'engage à se mettre en conformité avec la réglementation relative au certificat médical pour la délivrance d'une licence FFV (Licence club, passeport voile...).

#### Pour le pratiquant majeur

- J'atteste avoir signalé les problèmes spécifiques liés à ma santé (asthme, diabète, allergies, épilepsie...).
- Je déclare avoir fourni un certificat médical ou rempli un questionnaire de santé l'an dernier et atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé. Je reconnais qu'à travers cette attestation, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFVoile ou de mon club ne pourra être recherchée.
- J'autorise le responsable du CNP à faire pratiquer sur moi tous les soins médicaux et toutes les interventions chirurgicales reconnues nécessaires au cours de l'activité et m'engage à en assurer le règlement des frais.

#### Pour le pratiquant mineur

- Le représentant légal atteste avoir signalé les problèmes spécifiques liés à la santé de l'enfant (asthme, diabète, allergies, épilepsie...).
- Le représentant légal atteste que toutes les questions du questionnaire de santé prévu à l'Annexe II-23 du Code du Sport ont reçu une réponse négative et que le mineur, dont il est le représentant légal, ne présente pas de contre-indication à la pratique de la voile. Il reconnaît qu'à travers cette attestation, il engage sa propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFVoile ou celle du club ne pourra être recherchée.
- Il autorise le responsable du CNP à faire pratiquer sur le mineur tous les soins médicaux et toutes les interventions chirurgicales reconnues nécessaires au cours de l'activité et s'engage à en assurer le règlement des frais.

### AUTORISATIONS PARENTALES POUR LES MINEURS

- J'autorise le mineur à participer aux activités du Club Nautique de Pornic.
- Je m'assure de la prise en charge de l'enfant par le CNP au début de la séance.
- Je dégage le CNP de la responsabilité de l'enfant en dehors des heures normales de l'activité.

J'autorise mon enfant mineur à rentrer seul après l'activité

Je n'autorise pas mon enfant mineur à rentrer seul après l'activité.

### DROIT À L'IMAGE

Le Club Nautique de Pornic est susceptible de réaliser des reportages photos ou vidéos pendant l'activité nautique. Sauf avis contraire de votre part lors de l'inscription, nous nous réservons la possibilité d'utiliser des images dans nos brochures, sur notre site internet, sur la page Facebook du club ou tout autre document faisant la promotion du Club Nautique de Pornic.

Je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et certifie que les informations renseignées sont exactes.

Fait à ..... Le .....

Signature du pratiquant ou du représentant légal de l'enfant, précédée de la mention « Lu et approuvé »